La Buisse Le MAG

N° 1
Février / Mars / Avril

Dossier :
Une extension attendue

Rétro

CONCERT DES 20 ANS DE LA CHORALE « SI ON CHANTAIT »

SAINTE BARBE CHEZ LES POMPIERS

REPAS OFFERT AUX ANCIENS PAR LE CCAS

LA BUISSE INFOS
Conception : mairie de La Buisse / Directeur de publication : Patrick Cholat
Impression : Imprimerie des Eaux Claires à Echirolles
Imprimé sur du papier recyclé

Liberté, égalité, fraternité et laïcité

Madame, Monsieur, chers Buissards,

Après le temps de l'émotion vient le temps de la réflexion et de l'action. Un journal national titre « un français sur 2 pour une limitation de la liberté d'expression » et s'interroge sur la supposée schizophrénie de ces mêmes français qui défilaient en masse, une semaine plus tôt, au nom de cette liberté. L'émotion est retombée et les tirages de ce journal aussi alors il faut bien tenter de maintenir le lectorat en haleine ! Volontairement ou pas, ce genre de déclaration prépare l'opinion publique à l'abandon d'espaces de liberté en échange d'un sentiment de sécurité. Volontairement ou pas, ce journal oublie de rappeler que la liberté d'expression est déjà bien encadrée par la loi. Dans les semaines qui viennent, le gouvernement saura-t-il résister à la tentation de court-circuiter le parlement ? Le parlement saura-t-il résister à la tentation de limiter un peu plus la liberté d'expression, pourtant inscrite dans la déclaration universelle des droits de l'homme ? La tentation est pourtant grande d'annoncer des mesures sécuritaires et pourquoi pas d'ajouter le blasphème à la liste des interdits. Il est certes nécessaire de tout faire pour empêcher de nouveaux attentats mais saurons-nous résister à la tentation de ne s'occuper que des symptômes avec des mesures aussi superficielles qu'immédiates ? Saurons-nous nous attaquer aux vraies causes de la perversion de notre monde, au premier rang desquelles les stratégies géopolitiques hasardeuses de certains pays dits évolués ?

Pour l'heure, la vie reprend son cours, vous avez sous les yeux le premier numéro de « La Buisse le Mag ». Votre bulletin d'information communal évolue en ce début d'année pour une formule qui alternera les informations courantes et les dossiers plus complets. Une fois passé l'effet de surprise, nous espérons que vous apprécierez cette évolution que nous avons voulue à la fois plus attractive et plus sobre. Nous restons bien entendu à l'écoute de vos remarques constructives.

Après les grands travaux de réhabilitation menés dans l'école élémentaire ces dernières années, l'agrandissement de l'école maternelle était devenu indispensable. En effet, ceux d'entre-vous qui sont arrivés à La Buisse depuis 30 ans ont toujours connu les 2 classes modulaires (communément appelées algécos). Il était donc logique de consacrer le dossier de ce Mag à ce projet qui a été lancé en conseil municipal de septembre 2011 et pour lequel les travaux débutent enfin. Ce projet, qui sera le plus lourd financièrement des 5 prochaines années, ne se limite pas à remplacer le « provisoire » par du définitif mais intègre une future 6ème classe et un espace d'activité mutualisé entre l'école, le Relais d'Assistantes Maternelles et des activités associatives douces. Une large concertation a été menée dès l'origine, en utilisant une approche innovante de maîtrise d'usage orientée vers les utilisateurs de l'équipement et qui vise à atteindre l'excellence en qualité d'usage et environnementale. L'excellence consistant à intégrer le plus en amont possible la qualité pour en optimiser le coût global.

Bonne lecture.

Patrick Cholat

Sommaire

P 2	Rétro
P 3	Edito
P 4	Vie municipale
P 5/6/7	Dossier : Extension de l'école maternelle et création d'un espace petite enfance / Portrait / Inscriptions à l'école pour la rentrée 2015/2016
P 8 /9	Agenda 21
P 10	Elections départementales
P 11/12/13	Vie associative
P 14	Culture
P 15	Mémo-service
P 16	Agenda des manifestations 2015

Vie municipale

Une nouvelle page s'écrit...

Nous vous l'avions annoncé dans le LBI de janvier et vous le découvrez ce mois-ci, notre bulletin mensuel évolue et nous vous proposons désormais une nouvelle formule avec deux parutions complémentaires : « La Buisse Le Mag » et « La Buisse La Lettre ».

La Buisse le MAG

Parution : 3 ou 4 fois par an

Nombre de pages : 12 à 16 pages

Contenu : l'édito du maire, des articles développés, des dossiers, des interviews, des zooms sur des associations, des rétrospectives en images, des informations sur le Pays Voironnais, l'état civil, le mémo des services, l'agenda annuel des manifestations…

Support : numéro tout en couleur sur un papier recyclé de 120g

Pourquoi ?
Une parution dédiée aux articles de fond et aux dossiers à thème, une présentation plus attrayante avec notamment la couleur sur l'ensemble du numéro permettant d'insérer photos, plans, affiches en plus grand nombre.

La Buisse La LETTRE

Parution : 7 à 8 fois par an

Nombre de pages : 2 ou 4 pages

Contenu : les informations pratiques du mois (évènements, renseignements administratifs, rendez-vous…)

Support : numéro avec trois couleurs sur du papier recyclé de 90g

Pourquoi ?
Une parution dédiée uniquement à l'évènementiel et aux informations pratiques, une présentation sous forme de brèves pour aller à l'essentiel et gagner en lisibilité.

La commission communication, qui se réunit tous les mois, cherche sans cesse à moderniser et à améliorer les supports de communication municipaux afin de toujours mieux vous informer et vous impliquer dans la vie du village.

Si vous êtes intéressés par ce travail, vous avez la possibilité de participer à la commission en tant qu'extra-municipaux.

Pour cela, adressez-vous à Angélique Marseille-Benguedouar à l'accueil de la mairie.

N'hésitez pas, non plus, à réagir et à nous faire part de vos remarques sur ces nouvelles publications.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne lecture et vous donnons rendez-vous en mars pour le premier « La Buisse La lettre ».

La commission communication

4 G et TNT

La technologie de communication en très haut débit sur les mobiles, connue sous le sigle 4G, est en cours de déploiement sur notre territoire.

Apparemment, il existe un risque de perturbation de la réception de la TNT (Télévision Numérique Terrestre). Un centre d'appel a été mis en place par l'ANFR (Agence Nationale des FRéquences).

Tout usager constatant une anomalie peut appeler au 0970 818 818, au prix d'un appel local pour la signaler et obtenir le déplacement d'un technicien.

Fête du village

Samedi 28 mars à partir de 13 h 30

Au programme :

- un carnaval avec concours de grosses têtes
- une démonstration d'artistes buissards (musicien, danseur, peintre, sculpteur, artisan… l'occasion de vous faire connaître)
- une soirée toute en musique avec apéro jazz et concert de rock
- un final tout feu tout flamme avec spectacle de feu et lâcher de lanternes.

Réservez dès à présent votre journée !

Dossier :
Une extension attendue

Extension de l'école maternelle et création d'un espace petite enfance

UN PROJET NÉCESSAIRE

L'année 2015 va voir aboutir le projet d'extension de l'école maternelle.

« Enfin !! » pourront dire tous les parents qui ont vu, depuis une trentaine d'années, leurs petits scolarisés dans les deux algécos provisoires. La nouvelle construction permettra également de prendre en compte l'évolution des effectifs de ces dernières années.

La maternelle actuelle comprend trois classes et leurs équipements respectifs dimensionnés pour recevoir les enfants. L'extension lui adjoint trois nouvelles classes, ainsi que deux dortoirs , une grande salle de motricité, un préau... L'école et les services périscolaires disposeront donc pour accueillir les enfants de lieux plus vastes et plus adaptés aux besoins.

La commune soutient par ailleurs les initiatives d'accueil et de socialisation des tous petits, dans le cadre du Relai Assistantes Maternelles (RAM) et de l'association « Les P'tits Buissards ». Un espace leur est dédié dans le projet.

La commune est soucieuse de voir les équipements communaux optimisés, ce que garantissent ici les différents utilisateurs (Ecole, RAM, services périscolaires). Ils pourront également être mis à la disposition de certaines associations dont l'activité est compatible avec un usage « petite enfance » - le yoga par exemple… –.

UN PROJET AMBITIEUX, DE HAUTE QUALITÉ D'USAGE ET ENVIRONNEMENTALE

Dans toutes les phases de conception de cet équipement la commune a privilégié l'adaptation aux besoins réels des futurs usagers et la qualité d'usage.

Un assistant à maîtrise d'usage a été missionné, dès le démarrage de cette opération, pour veiller à ce que les différents usagers, particuliers comme professionnels, soient mis au cœur de la réflexion et de la conception : un travail participatif a été mené avec l'ensemble des représentants volontaires de ces usagers, écoles, associations, RAM, assistantes maternelles, services périscolaires.

Le cabinet d'architectes retenu l'a été à partir d'un cahier des charges privilégiant cette qualité d'usage ; une architecte a même été formée spécifiquement sur certains aspects non encore maîtrisés.

La construction respectera les nouvelles normes environnementales de construction. Elle est même plus ambitieuse, avec notamment l'adjonction de toitures végétalisées.

COÛT DU PROJET

Le coût total du projet est de 1 585 000 € HT, réparti en fonction de trois phases :

La phase 1, prioritaire, correspond à l'extension de l'école maternelle. Les travaux dureront environ 10 mois à partir de février 2015, la réception des travaux étant prévue en octobre. Dans cette hypothèse, la mise en service de l'école est prévue au retour des vacances de Noël, début janvier 2016.
Le coût de cette première phase est de 923 000 € HT.

La phase 2 est la construction de l'espace petite enfance. La durée prévue des travaux est de 9 mois avec un démarrage au plus tôt en avril 2015, la réception des travaux en janvier 2016 et la mise en service possible dès février 2016.
Le coût de la deuxième phase est de 562 000 € HT.

La phase 3 est celle des aménagements extérieurs, pour lesquels la commune se donne encore un peu de temps : Ces aménagements devront notamment être précisés en fonction des projets d'urbanisation future, de circulation et de stationnement.

L'enveloppe destinée à cette phase est de 100 000 €.

Selon la destination et l'utilisation des locaux, la commune a sollicité des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Général et de la CAF.

Un chantier en site occupé

La commune, comme les architectes, bureaux d'études ou encore les différentes entreprises qui vont intervenir, ont conscience de la particularité de ce chantier qui va se dérouler à proximité immédiate des différents équipements, écoles, restaurant scolaire et salle socioéducative.

Toutes les mesures seront prises afin de sécuriser entièrement les espaces et les cheminements qui seront utilisés par les enfants et les adultes les accompagnant.

Dossier : Une extension attendue

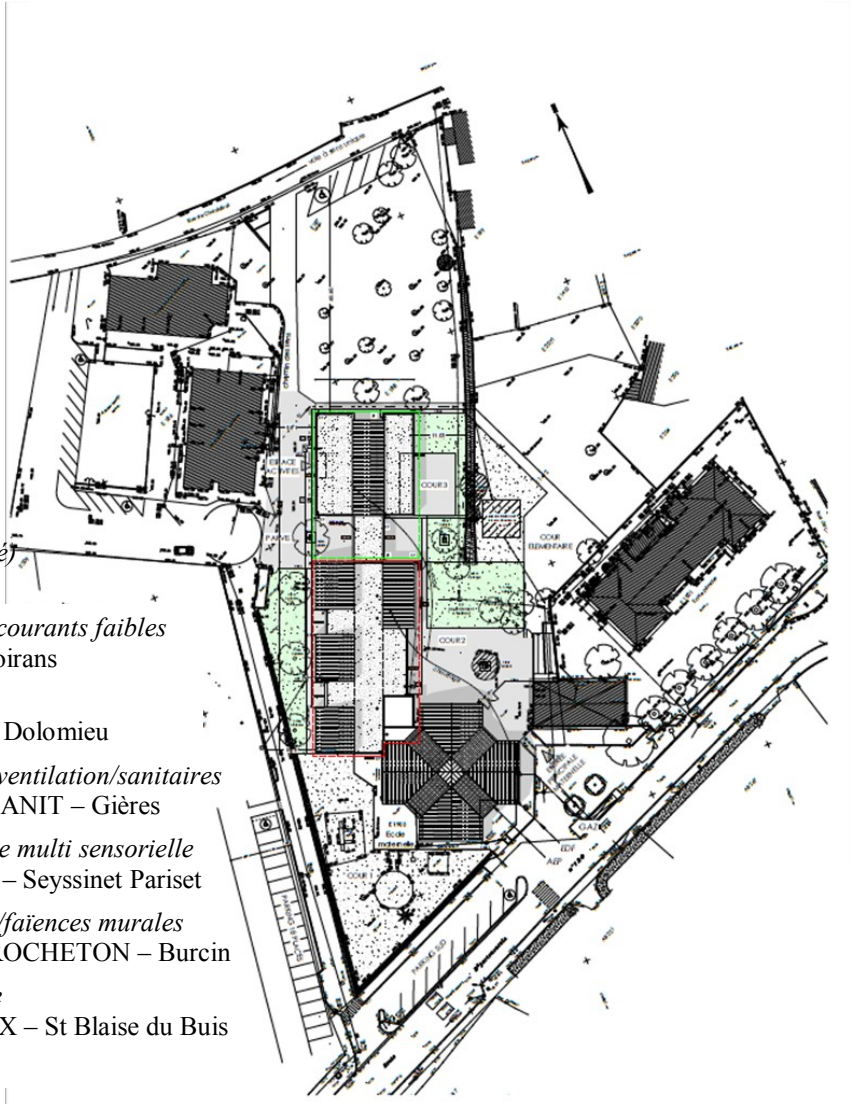

LES INTERVENANTS

Architectes
TANDEM Architectes – Grenoble

Bureau de contrôle
QUALICONSULT – Veurey Voroize

Coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la santé)
ACE BTP – Villy le Pelloux (74)

Terrassement/VRD/espaces verts
BONIN – Izeron

Gros œuvre
BOTTA – Saint Laurent du Pont

Dallage et chape
CHAPE 38 – Gières

Charpente bois/couverture/vêture
CHALOIN Frères – Colombe

Menuiseries extérieures bois
PARET – Apprieu

Etanchéité
LPETANCH – Poisat

Menuiseries intérieures bois
A2M – la Buisse

Cloisons/doublage/faux plafonds
CARBONERO – la Buisse

Sols souples
CIOLFI – Moirans

Peintures
BATTAGLINO – Tullins

Electricité/courants faibles
SNEF – Moirans

Serrurerie
GUTTIN – Dolomieu

Chauffage/ventilation/sanitaires
CLIMAT SANIT – Gières

Signalétique multi sensorielle
DUSSERT – Seyssinet Pariset

Carrelages/faïences murales
PASCAL ROCHETON – Burcin

Mur mobile
ALGAFLEX – St Blaise du Buis

La commune remercie par avance les usagers pour leur compréhension face aux éventuels désagréments.

Les efforts consentis par tous nous permettront d'enrichir l'équipement de la commune et d'améliorer les conditions d'enseignement en maternelle.

Portrait

Philippe DANIEL, coordinateur du projet éducatif de territoire

Philippe DANIEL, 44 ans, a été recruté par la municipalité en juin 2014 pour occuper le poste de coordinateur du projet éducatif de territoire aux écoles maternelle et élémentaire de La Buisse. Il est le chef d'orchestre du projet

1 - Quel est votre parcours ?

J'ai obtenu un BAFA et un brevet d'état d'animateur technicien en éducation populaire. J'ai occupé des postes dans diverses communes de l'agglomération grenobloise, des centres sociaux et au sein de fédération d'éducation populaire sur les politiques « enfance et jeunesse ».

2 - Quels sont vos centres d'intérêts et vos qualités ?

Je suis un homme de terrain et j'apprécie les postes à responsabilité. Je suis calme, posé et je suis intéressé par l'ensemble des problématiques que posent l'enfance et la jeunesse.

3 - Pourquoi avoir accepté ce poste ?

C'est un challenge pour moi car la mise en place des nouveaux rythmes scolaires est un dossier d'actualité et nouveau. J'ai voulu mettre mes compétences au service d'une commune qui développe des politiques éducatives innovantes.

4 - En quoi consiste exactement votre travail ?

Le travail consiste à

- ◊ *Rechercher des intervenants et faire le suivi des activités*
- ◊ *Gérer les inscriptions pour chaque période*
- ◊ *Constituer les groupes d'enfants en fonction des activités*
- ◊ *Gérer les salles pour ces activités*
- ◊ *Rechercher des financements et des subventions*

5 - Combien d'enfants sont concernés par les activités périscolaires et quel est le nombre d'intervenants ?

Les activités périscolaires touchent entre 50 et 90 enfants suivant les jours et sont encadrées par 25 intervenants.

6 - Quelles activités sont proposées ?

Afin de faire découvrir aux enfants de nombreuses activités, nous essayons de les varier le plus possible : tennis, atelier vocal, création bijoux, danse, activités manuelles, atelier lecture, multisports, conte, initiation à l'italien, jeux pédagogique, lecture théâtrale, arts plastique, atelier journalisme, atelier mangas, théâtre forum, jeux d'intérieur.

7 - **Qu'appréciez-vous dans ce travail ?**

J'apprécie les contacts humains, la relation aux autres, l'esprit d 'équipe, le sourire des enfants heureux des activités qu'ils pratiquent.

8 - A quelles difficultés êtes-vous confronté ?

Les difficultés récurrentes concernent la recherche de nouvelles activités et la gestion des salles. Mais arriver à rencontrer les intervenants en dehors des heures d'activités pose également problème.

9 - Comment voyez-vous votre avenir ?

J'aimerais continuer à développer mes compétences au service des Buissards en mettant en place des projets accompagnant l'enfant dans la découverte de la vie.

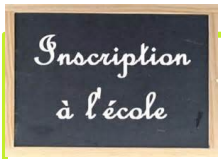

Ces inscriptions concernent les enfants nés en 2012 ou nouvellement arrivés sur la commune de La Buisse.

Pour cette formalité, les parents doivent se présenter en mairie auprès d'Angélique Marseille-Benguedouar **avant le 15 mars**, munis de leur livret de famille, d'un justificatif de domicile et éventuellement d'un certificat de radiation.

Horaire d'ouverture du service cantine, garderie et étude surveillée

Ouverture du service

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de 8 h à 9 h

Mardi, jeudi de 17 h 15 à 18 h

Développement durable

Agenda 21

Vouloir vivre un monde meilleur est certainement une aspiration universelle. Si un monde idéal est une utopie, un monde meilleur est quant à lui toujours possible. Un Agenda 21, c'est un peu cela, une vision progressiste et collective de notre vie en société. Reste à se mettre d'accord sur ce qu'est un monde meilleur !

Les élus de La Buisse ont souhaité inscrire l'Agenda 21 comme l'un des piliers de leur action, et ce depuis 2008. Il ne faut pas s'y tromper : l'Agenda 21 n'est pas un plaidoyer écologiste, mais davantage la recherche d'un juste équilibre entre les composantes sociales, économiques et environnementales de notre vie de village.

Cet article vous propose d'une part de vous présenter les principales notions d'un Agenda 21, d'autre part de vous rappeler la démarche réalisée par le Pays Voironnais à l'échelle du territoire intercommunal et enfin de vous inviter à participer aux travaux de la commission Agenda 21 de La Buisse.

Un Agenda 21, qu'est-ce que c'est ?

Commençons tout d'abord par quelques définitions. L'Agenda 21, qu'est-ce que c'est ? D'où est-ce que cela vient ?

La notion d'Agenda 21 est héritée du Sommet de la Terre qui s'est tenu en 1992 à Rio. Elle est directement liée à une autre notion fondamentale : le développement durable. Agenda 21, cela signifie littéralement « ce que nous inscrivons dans notre agenda pour répondre aux enjeux du 21ème siècle ». Il s'agit donc d'un programme d'action. Mais il s'agit aussi de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, de s'inscrire dans une vision à long terme.

Le Sommet de la Terre de 1992 est le symbole d'une prise de conscience de la communauté internationale concernant l'impact des activités humaines sur notre planète. C'est tout notre « modèle de développement » qui est alors mis en cause, celui-ci n'est plus supportable pour notre planète : trop de ressources consommées, gaspillées, trop de pollutions engendrées. Il faudra donc que ce développement devienne plus « soutenable » comme le diront les anglophones, ou autrement dit plus « durable ».

La toute première définition du développement durable, la définition originelle en quelque sorte, date de 1987 :

« *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.* »

Pour illustrer cette définition, nous vous proposons également de retenir une citation (attribuée à Antoine de Saint-Exupéry) :

« Nous n'héritons pas de la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »

Penser global, agir local

Le défi majeur du développement durable est que le mode d'emploi n'est pas fourni avec. Il faut donc que chacun s'empare du sujet et que chacun apporte sa propre contribution. La réponse aux enjeux globaux se trouve dans les solutions qui pourront être mises en place localement. Derrière cet adage se cache l'émergence d'une nouvelle gouvernance : ce sont les acteurs locaux (nous tous) qui, en s'impliquant, ont le pouvoir de faire changer les choses. Qu'en ferons-nous ? A nous tous d'en décider.

Sébastien Bénard,
Conseiller délégué à l'agenda 21

L'Agenda 21 du Pays Voironnais

De 2010 à 2012, le Pays Voironnais a élaboré un Agenda 21 local, à l'échelle du territoire intercommunal. Cette démarche s'est appuyée sur la mobilisation de citoyens volontaires et de nombreux acteurs socio-économiques, à qui il a été demandé de contribuer à l'élaboration d'un programme d'actions en faveur d'un développement local plus durable.

C'est à l'aide d'un diagnostic de notre territoire et d'une vision à long terme que les actions les plus cohérentes ont pu être retenues. Bien évidemment, le programme d'actions issu de cette démarche ne peut pas être considéré comme la réponse ultime, exhaustive, à tous les enjeux de long terme auxquels nous sommes confrontés. Il correspond davantage à un premier pas, marquant la volonté de mieux considérer l'impact global de nos actions. Ainsi, le programme d'actions d'un Agenda 21 est voué à constamment évoluer : de nouvelles actions seront régulièrement définies et inscrites.

Le programme d'actions de l'Agenda 21 du Pays Voironnais compte actuellement 71 actions, dont la majeure partie correspond à l'engagement de la Communauté d'agglomération. Chacun peut devenir contributeur de cette démarche globale et définir les actions de développement durable qu'il est prêt à réaliser à son échelle, alors agissons ensemble !

L'Agenda 21 de La Buisse

Dès 2008, les élus de La Buisse ont souhaité agir en faveur du développement durable, parallèlement à la démarche engagée par le Pays Voironnais.

Le précédent mandat aura ainsi été marqué par la mise en place de nouvelles méthodes de travail, notamment basées sur la concertation. L'ensemble des projets de la commune est désormais concerné. Le développement durable devient donc une culture commune à partager avec le plus grand nombre. De nombreuses actions concrètes, comme par exemple la recherche d'économies d'énergie dans les bâtiments, ont d'ailleurs déjà pu être réalisées grâce à la mobilisation et l'implication des agents communaux.

L'enjeu que se sont donné les élus pour ce nouveau mandat est de poursuivre la dynamique existante et de la prolonger en suscitant l'engagement des Buissards. La commission Agenda 21, pilotée par Sébastien Bénard, réunit les élus et les habitants volontaires afin de faire vivre cette ambition. Cette commission est ouverte à tous : vous pouvez donc y participer si vous le souhaitez (pour cela, s'inscrire en mairie auprès d'Angélique Marseille-Benguedouar).

Le soleil brille sur nos toitures !

Et si vous participiez au financement citoyen d'une centrale solaire photovoltaïque ?

Une centrale solaire photovoltaïque constitue une alternative locale et renouvelable à la production d'électricité. Considérant que nos enfants sont notre avenir, nous souhaitons équiper d'une installation de ce type la toiture de l'un des bâtiments publics fréquentés par les écoles.

Si notre projet est d'une taille relativement modeste (environ 60 m²), notre ambition serait que son financement vous soit ouvert. Nous souhaitons en effet démontrer qu'en mettant en commun nos moyens, nous pouvons concrétiser des projets que chacun d'entre nous ne pourrait faire seul.

D'autres projets de ce type ont déjà été réalisés en France. Vous trouverez ci-dessous des liens vous permettant d'en savoir davantage sur ces projets :

www.energie-partagee.org
www.centralesvillageoises.fr

Au printemps 2015, nous vous proposerons une soirée débat sur ce sujet.

Extinction de l'éclairage public : apprécions la nuit noire !

Cela fait maintenant trois mois que nous avons mis en place l'extinction nocturne de l'éclairage public de la commune. Bien évidemment, cette mesure ne s'applique qu'une partie de la nuit de façon à limiter la gêne que l'absence d'éclairage pourrait provoquer.

La Buisse n'est pas à l'avant-garde sur ce sujet. En effet, depuis le Grenelle de l'Environnement de 2009, ce sont plus de 6 000 communes qui éteignent leurs rues au milieu de la nuit.

Nous avons choisi de réduire la durée d'éclairage pour deux raisons principales :

- parce que l'éclairage public constitue la principale dépense de la commune en électricité et que pratiquer une extinction de 5 heures par nuit permet de diviser par deux la facture.
- parce que l'éclairage public génère un important gaspillage d'énergie ainsi qu'une pollution lumineuse, nocive pour la faune nocturne.

Outre le fait que cette disposition a un impact bénéfique sur nos rythmes biologiques, donc sur notre santé, il est désormais démontré que l'extinction de l'éclairage public est un facteur positif en terme de sécurité contrairement à certaines idées reçues. En effet, lorsque l'éclairage public est éteint, il a pu être constaté que les véhicules circulent moins vite et qu'ils sont impliqués dans moins d'accidents. Par ailleurs, très peu de cambriolages ont lieu la nuit (20 %) : ceux-ci sont essentiellement perpétrés en journée, lorsque les résidents sont absents. D'ailleurs, la gendarmerie de Voreppe, qui reste vigilante, confirme qu'elle ne constate pas d'augmentation significative du nombre des actes de délinquance à La Buisse depuis le mois de novembre.

Toutefois, la prudence de tous doit rester une priorité, aussi des panneaux d'information à l'intention des automobilistes seront prochainement installés aux entrées de la commune. De même, les piétons sont invités à se munir en cas de déplacement nocturne d'équipements permettant de mieux voir et de mieux être vus.

Courant décembre, nous avons reçu une délégation de Buissards inquiets de cette nouvelle mesure. Suite à ces échanges, nous avons décidé d'adapter les horaires d'extinction afin de mieux tenir compte des circulations piétonnes en soirée. Ainsi, le centre bourg reste désormais éclairé jusqu'à minuit.

Horaires d'extinction nocturne de l'éclairage public :
dans les hameaux : de 23 h à 5 h
dans le centre bourg : de 00 h à 5h - exception, rue des écoles de 00 h à 3 h 30

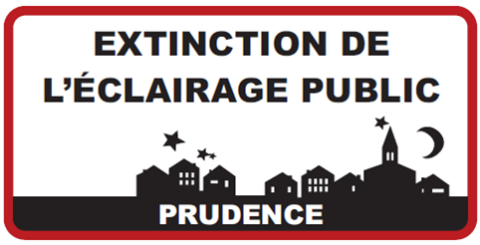

Elections départementales

Les élections départementales remplacent les élections cantonales et désignent les membres du conseil départemental (ex-conseil général) dans le cadre du canton.

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront ainsi tous remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux.

Ces élections auront lieu le **dimanche 22 mars pour le 1er tour et le dimanche 29 mars pour le 2ème tour** (s'il y a lieu).

Compétences du Conseil départemental

◊ ***l'aide sociale*** (forme légale d'assistance) et ***l'action sociale*** : programmes de santé, utilisation d'un schéma gérontologique ;

◊ ***la protection de l'enfance*** dont la protection maternelle et infantile, l'aide sociale à l'enfance et la prévention spécialisée (l'insertion des personnes en difficulté, RSA, l'aide aux personnes handicapées et âgées, la prévention sanitaire) ;

◊ ***la voirie*** : gestion des routes départementales et routes nationales d'intérêt local, des transports par autocar ;

◊ ***l'éducation*** : gestion matérielle des collèges ;

◊ ***la culture*** : archives départementales, bibliothèque départementale de prêt, patrimoine architectural et muséal ;

◊ ***le transport*** : gestion du réseau routier national transféré en grande partie, gestion des ports maritimes de pêche et de commerce ;

◊ ***le logement*** : gestion du fond solidarité pour le logement (FSL) et du fond d'aide à l'énergie ;

◊ ***le développement local*** : aides aux associations, aux communes ;

◊ ***le tourisme ;***

◊ le financement d'***une partie du financement des SDIS*** (sapeurs-pompiers).

Découpage cantonal modifié

En 2015, le Département passera de 58 à 29 cantons. Le décret portant sur le découpage cantonal du département de l'Isère est paru le 22 février 2014 au journal officiel.

La commune de La Buisse est dans le canton n° 29 (Voiron) qui comprend les communes suivantes : La Buisse, Coublevie, La Murette, Pommiers-la-Placette, Saint-Aupre, Saint-Cassien, Saint-Etienne-de-Crossey, Saint-Julien de-Raz, Saint-Nicolas-de-Macherin, Voiron, Voreppe. Le bureau centralisateur de ce canton est la commune de Voiron.

Ce projet de redécoupage répond aux exigences de la **loi du 17 mai 2013** qui vise à :

- Corriger les **inégalités démographiques** entre les cantons ;
- Instaurer la **parité homme-femme** au sein de l'assemblée départementale.

Désormais, un canton devra s'approcher d'une **moyenne de 41 600 habitants**, avec la possibilité de s'en écarter de plus ou moins 20 %.

En 2015, notre canton comptera 45 527 habitants.

Un homme et une femme

Aujourd'hui, sur 58 conseillers généraux, **seules 12 sont des conseillères,** soit une moyenne de 20 %. Ce résultat est honorable en comparaison de la moyenne nationale qui est de 13 %.

En **mars 2015**, les électeurs désigneront, un binôme homme/femme de "**conseillers départementaux** ", le nouveau nom pour les actuels "conseillers généraux" ; le **nouveau mode de scrutin binominal** sera mis en place.

Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront désormais renouvelés en intégralité.

Modalités d'élection

Pour être élu au premier tour, un binôme devra recueillir à la fois la majorité absolue (50% des suffrages exprimés plus une voix) et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé (22 et 29 mars pour les élections de 2015).

Au second tour, sont autorisés à se présenter les binômes ayant obtenu au moins 12,5% des voix des électeurs inscrits (art. L210, al. 8). Au second tour, la majorité relative (le plus grand nombre de voix) suffit pour être élu.

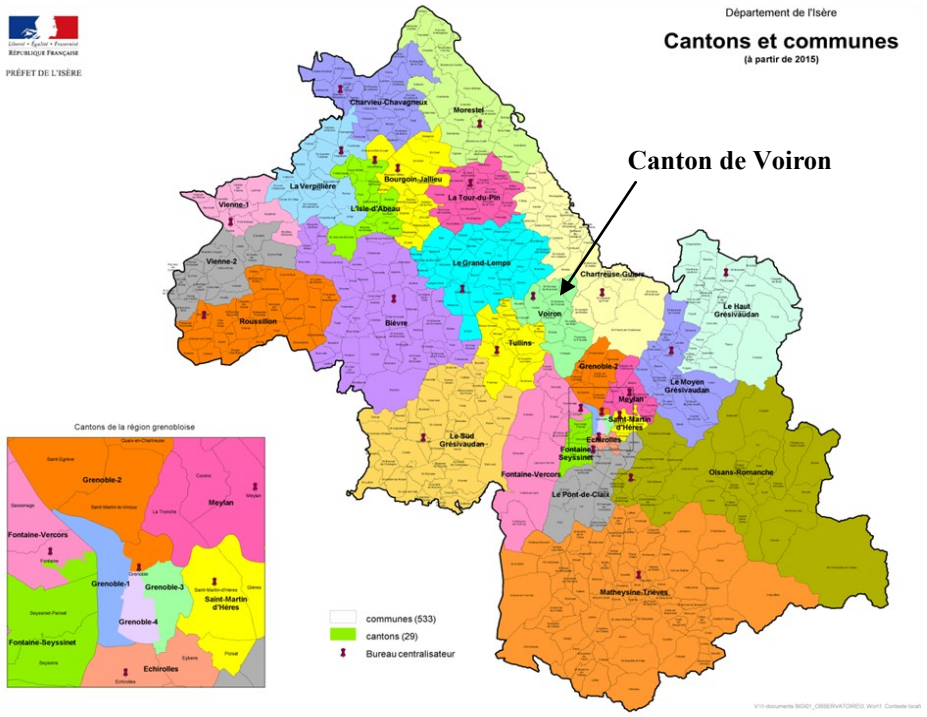

Vie associative

Le saviez-vous ?

Comité des Fêtes

Ils organisent tous les ans la vente de diots au mois de novembre (préparés sur place par un membre cuisinier) et surtout la fête de la musique / manège et le feux d'artifice.

Mais qui sont-ils ?

Il s'agit du comité des fêtes, association composée de 6 membres et dont le président est Laurent Caccavo.

Ces animations appréciées de tous nécessitent l'aide de bénévoles supplémentaires.

Pour que cette association puisse continuer à animer le village, elle a besoin que de nouveaux membres la rejoignent, afin qu'un renouvellement puisse se faire et que de nouvelles idées d'animation émergent.

Si vous souhaitez rejoindre le comité des fêtes, merci de contacter Laurent au 06 15 74 56 21

Les P'tits Buissards

Rois et reines des P'tits Buissards

En ce début d'année, tradition oblige, les enfants ont confectionné leur couronne avant de déguster la brioche et être sacrés rois et reines le temps d'une matinée pour le plus grand plaisir de tous.

Tennis club La Buisse

Concours de Belote

Amateurs de cartes, réservez votre

Dimanche 1er février

et venez passer un bel après-midi avec nous !

Le Tennis Club organise son traditionnel concours de belote à partir de 14 h à la Salle polyvalente.

Les doublettes sont libres et tous les participants seront récompensés.

Ouverture des inscriptions : 13 h 30
Participation par doublette : 20 € pour 5 parties

Nous vous attendons nombreux !

Stage pendant les vacances du 9 au 13 février ouvert à tous, enfants de 6 à 18 ans (Accueil possible à partir de 8 h 30 jusqu'à 17 h)

- **de 9 h à 12 h -** Tennis : travail technique sous forme d'ateliers de 30 minutes et multisports : foot, basket...
- **de 13 h 30 à 16 h 30 -** Tennis : séances d'entraînement tennis et/ou physique et séquences de matchs et multisports : foot, basket...

Tarif : **140 € la semaine par enfant** (si plus de 10 enfants : **120 €**)

Possibilité de faire en **½ journées** sur la semaine pour **70 €**. 30 % de réduction pour le 2ème enfant et 50 % pour le 3ème. ***Prévoir un repas froid pour midi - Le goûter est offert .***

Inscriptions par mail : tclabuisse@yahoo.fr - **Pour plus de renseignements contactez Benjamin au 06.20.66.67.74**

MJC LA BUISSE

Programme de l'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans

Mercredi 4 février
Construction d'instruments de musique au choix - Découverte de petits rythmes musicaux

Mercredi 25 février
Jeux musicaux - Concerts par petits groupes

Vacances de février
L'accueil de loisirs sera ouvert les 2 semaines des vacances : sortie patinoire/stage éveil musical/stage batucada… Voir le programme détaillé sur notre site internet.

Nous recherchons des animateurs BAFA pour les vacances !

Contacter la MJC,
soit par mail :
mjc-labuisse@orange.fr,

soit par téléphone : 04 76 06 10 40

ou directement à la MJC

Programme de l'accueil préados tous les vendredis de 17 h 15 à 18 h 15

Vendredi 6 février
Activités en fonction des envies des jeunes ! Activités sportives, arts plastiques, jeux de société…

Mercredi 11 février (à la journée pendant les vacances)
Tournoi de Futsal à Voreppe (sur inscription)

Vendredi 27 février
Jeu : « Le Gang des sweats à capuches » (apporter un sweat à capuche ou une casquette)

Programme de l'accueil spécial ados tous les vendredis de 18 h 15 à 20 h 15

Vendredi 6 février
Accueil à la MJC - Activités sportives ou activités au choix : arts plastiques, ping-pong, baby foot, jungle speed, slack line, jeux de société…

Mercredi 11 février (pendant les vacances)
Tournoi de Futsal à Voreppe !

Vendredi 27 février (18 h 15/20 h car soirée jeux à 20 h) :
Accueil à la MJC - Activités sportives ou activités au choix : arts plastiques, ping-pong, baby foot, jungle speed, slack line, jeux de société…

SOIREE JEUX - Vendredi 27 février

La MJC organise sa 1ère Soirée jeux **à la MJC de 20 h à 22 h.** Ouvert à tous (enfants, familles, parents, jeunes) - Entrée libre

Des jeux en bois, des jeux de société, un tournoi de babyfoot !
Vous pourrez aussi amener des jeux de chez vous que vous souhaitez faire découvrir. Une soirée de défis et de rigolade !

Préinscription par mail mjc-labuisse@orange.fr, car les places sont limitées

Vie associative

Boules Lyonnaises

L'association bouliste de La Buisse est inscrite dans un concours du secteur voironnais.

Elle a rencontré pour le premier tour l'équipe de St Christophe sur Guiers à Voreppe dans le boulodrome couvert.

L'échange a été serré avec 21 points contre 19 pour La Buisse. Nous adressons un remerciement au club de Voreppe pour le prêt de son boulodrome couvert pour cette rencontre.

La rencontre retour se fera à St Christophe sur Guiers le 21 février. L'ambiance est toujours chaleureuse entre boulistes.

FC La Sure

Concours de belote
Samedi 28 février
au centre socio-culturel à St Jean de Moirans

Inscriptions à 18 h 15 sur place
Début du concours à 19 h

Concours par addition de points – 5 PARTIES
Participation : 18 € la doublette

Toutes les doublettes sont primées.

Buvette et restauration

A.C.C.A.

Matinée Boudins, Andouilles, Bugnes

Dimanche 8 février
Salle polyvalente a partir de 9 h

Nous vous attendons nombreux.

Association Shanti : yoga enfants et ados

Sans souci de réussite ou de compétition, **le Yoga** apprend à s'observer, à faire confiance à l'autre, à déployer son énergie mais aussi à développer la concentration et retrouver le calme, tout en s'amusant !

- **UN STAGE** pour les enfants de 6 à 10 ans **du mardi 10 au jeudi 12 février**

Salle socio-éducative, de 10 h à 12 h, pour s'enraciner à la façon d'un arbre, se redresser fièrement tel un guerrier, devenir aussi attentif et silencieux qu'une grenouille… et sauter aussi haut qu'elle !
Stage complet = 35 € (ou 14 € par matinée)

- **DEUX COURS d'ESSAI** pour les ados de 11 à 14 ans, **mardi 10 et mercredi 11 février**

Salle socio-éducative, de 14 h 30 à 15 h 45
2 Cours = 20 € (ou 12 € pour un cours)
Pour tout renseignement et inscription : http://www.yoga-la-buisse.com / ass.shanti@free.fr / 06 52 64 94 82

Défi Danse

L'équipe DEFI DANSE organise son après midi dansant de la Saint Valentin

Dimanche 15 Février de 14 h 30 à 19 h
avec l'orchestre JEAN PIERRE FRANCK

Salle polyvalente rue des écoles La Buisse
Entrée : 10 €
Venez nombreux nous rejoindre sur la piste de danse !

Pour plus de renseignement : 06 87 98 34 79 ou 06 51 24 03 73 ou 06 87 87 14 43

Culture

Concert : « Carmen » par le Trio A'nanas

Vendredi 27 février à 20 h 30
à la salle socio-éducative

Elles vous avaient fait savourer leurs « mignardises musicales » en mars 2013. Le Trio A'nanas revient à La Buisse pour vous présenter Carmen de Bizet … comme vous ne l'avez jamais entendu.

Dans un arrangement pour trio à cordes (violon, alto et violoncelle) de Marianne Rambert, voici les 16 pièces les plus connues de l'Opéra : « Les toréadors, la garde montante, l'amour est un oiseau rebelle, la marche des contrebandiers… » Avec, comme fil conducteur, le récit du texte (revisité) de Prosper Mérimée.

Un concert tout public d'une durée de 1 h 20.

Réunies à la fois par la passion de la musique et le plaisir de transmettre, Véronique Dubost (violon), Marianne Rambert (alto) et Camille Falipou (violoncelle) se sont attachées à rendre leurs moments musicaux accessibles à tous. Pour en savoir plus : www.facebook.com/TrioAnanas

Tarifs
Adultes : 8 €
Collégiens, lycéens, étudiants : 5 €
Jeunes de moins de 12 ans et demandeur d'emploi : gratuit

A la bibliothèque...

FOCUS : Les animations scolaires

Tout au long de l'année, la bibliothèque propose des animations pour petits et grands dans ses locaux : contes, club-lecture, expositions, invitation d'auteurs… Mais nous proposons également de nombreux rendez-vous aux élèves des écoles maternelle et élémentaire :

- **Des visites thématiques à la bibliothèque**

Les 9 classes de l'école élémentaire viennent environ 1 fois par mois ; après des jeux autour des livres et l'écoute d'une histoire, chaque enfant emprunte un livre qu'il rapporte chez lui ou en classe.

Les 5 classes de l'école maternelle viennent une fois par période ; nous leur proposons également des jeux et des histoires, ainsi qu'un temps de « lecture » en autonomie.

- **Des prêts de livres aux enseignants**

A la demande, nous préparons des sélections autour d'un thème pour les enseignants qui le souhaitent. Cette année, nous avons déjà prêté une trentaine d'histoires de loup à l'école maternelle, ainsi qu'une dizaine de romans aux CM2 pour leur défi-lecture.

- **Des rencontres avec des écrivains et des illustrateurs**

Tous les ans, quelques classes ont l'occasion de rencontrer un auteur pour lui poser des questions sur son métier. Deux rendez-vous dans l'année : « Auteurs en Mai » (partenariat avec d'autres bibliothèques du Pays Voironnais) et « Livres à Vous » (festival piloté par Voiron).

Nous organisons les rencontres, aidons les enseignants à les préparer si nécessaire, et accompagnons les auteurs dans les classes.

En 2014, 3 classes de l'école élémentaire ont rencontré Raphaël Baud (2 classes) et Nicolas Gouny (1 classe) pour « Auteurs en Mai » ; 1 classe de l'école maternelle a rencontré Vincent Bourgeau et 1 classe de l'école élémentaire a rencontré Amélie Jackowski pour « Livres à Vous ».

- **Des animations périscolaires**

Deux fois par semaine, nous nous rendons dans les écoles (uniquement en élémentaire pour l'année scolaire 2014/2015) pour animer un temps périscolaire d'une heure.
Les enfants des différents groupes ont créé leur propre livre en inventant une histoire et en l'illustrant.

Agenda

- ***Exposition***
  Babar, Harry Potter et compagnie jusqu'au 14 février Découvrez un large panorama du livre pour enfants en France ; retrouver ses émotions d'enfance tout en découvrant des richesses méconnues ou oubliées, voilà ce que les grands et les petits pourront observer à travers un par cours autour de héros qui ont traversé les générations. Dix panneaux à admirer et de nombreux livres à emprunter vous attendent !
- ***Club-lecture*** **:** Mardi 24 février à 20 h 30 - Pour échanger ses idées de lectures, ses coups de cœur ou ses déceptions, dans une ambiance conviviale.
- ***Contes*** **:** Vendredi 27 février à 17 h 15 - A voir et à écouter : petits et grands à partir de 3/4 ans sont invités à une projection d'albums sur grand écran.
- ***Vacances***
  La bibliothèque sera fermée du 15 au 24 février inclus.

Mémo-service

Mairie

Tél : 04 76 55 00 78 - Fax : 04 76 55 09 53
mail : mairie-de-la-buisse@labuisse.fr // site : www.labuisse.fr // https://www.facebook.com/villelabuisse

Mardi, jeudi, vendredi
10 h - 12 h et 15 h 30 - 17 h 30

Mercredi
10 h - 12 h et 14 h 30 - 17 h 30

Samedi
9 h - 12 h

Permanences Urbanisme

Mercredi	14 h 30 - 17 h 30
Jeudi	15 h 30 - 17 h 30
Vendredi	10 h - 12 h 15 h 30 - 17 h 30
Samedi	9 h - 12 h

Permanence location de salles
Vendredi 10 h -12 h

Une permanence téléphonique est assurée le lundi de 10 h à 12 h.
En dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez laisser un message et vos coordonnées sur le répondeur. Vous serez recontacté dans les meilleurs délais.

Agence postale

Tél : 04 76 05 64 98

Lundi, mardi, jeudi
8 h 30 - 12 h et 13 h 30 -16 h

Mercredi
8 h 30 - 12 h

Vendredi
8 h 30 - 12 h et 15 h 00 - 18 h

Samedi
9 h - 12 h

Bibliothèque

Tél : 04 76 55 07 23
http://bibliotheque-de-la-buisse.e-monsite.com

Mercredi	Vendredi	Samedi
10 h - 12 h et 15 h - 18 h	16 h - 18 h 30	10 h - 12 h

Ecole maternelle

Tél : 04 76 55 04 34

Ecole élémentaire

Tél : 04 76 55 00 92

Cantine - Garderie

Tél : 04 76 55 07 88

Urgences

SAMU 38 et SMUR	15
Pompier	18
Commissariat de Voiron	04 76 65 93 93
Centre anti-poison	04 76 42 42 42
Gendarmerie de Voreppe	17 ou 04 76 50 22 17

Santé

Gardes de nuit en semaine

Du lundi au dimanche de 20 h à minuit, un médecin généraliste assure les gardes aux urgences de l'hôpital de Voiron
Tél. 04 76 67 14 71

Pharmacies de garde du Pays Voironnais
en dehors des heures d'ouverture et en cas d'urgence appeler le **39 15** ou sur internet **http:// www.sosgardes.fr**

Cabinet médical	04 76 65 87 90
Infirmières	04 76 55 05 11 04 76 55 91 75
Kinésithérapeutes	04 76 55 02 41
Orthophoniste	04 76 67 30 84
Pharmacie	04 76 55 04 82
Psychomotricienne	04 76 67 30 84

Agenda des manifestations 2015

Février

S. 1er	**Tennis club La Buisse - Concours de belote**	Salle polyvalente
V. 27	**Concert A'nanas** - Mini concert maternelle proposé pour les périscolaires	
	Concert jeune et adulte à 20 h 30	Salle Socio-éducative
S. 28	**FC La Sure - Concours de belote**	Saint-Jean de Moirans

Mars

D. 8	**Lecture musicale et poétique** à 15 h	Espace de la Tour
Du 14 au 29	**Expo. de C. Fourmy,** peintre, **et de C. Chevillot,** céramiste	Espace de la Tour
S. 21	**Kasih Bunda France** – CA et AG	Salle Socio-éducative
S. 21	**Concert - Cincinnati Slim et Christophe Matusiak , Blues**	Salle Socio-éducative

Avril

Du 30 mars	**Semaine de la science et de la fiction**	
au 5 avril	**- Du 31 mars au 5 avril :** Exposition de J.-P. Andrevon	Espace de la Tour
	- Ma. 31 mars : Conférence sur l'intelligence artificielle	Espace de la Tour
	- V. 3 avril : Rencontre avec J.-P. Andrevon	Espace de la Tour

Mai

S. 2	**Boules Lyonnaises « Challenge Louis et Christian Doublier »**	Boulodrome de La Buisse
Du 16 mai au 7 juin	**Exposition de C Mamet**, sculptrice, **et de B. Gasser**, peintre	Espace de la Tour
Ma. 19	**Conférence "Les volcans du monde"** par R.-X. Faivre Pierret	Salle des mariages
S. 30 & D. 31	**Les Tréteaux de La Buisse - Théâtre enfants/ados**	Salle polyvalente

Juin

Date à préciser	**Exposition photographique**	
	« 27ème rencontres photographiques du Voironnais »	Espace de La Tour
Du 6 au 21	**Tennis Club La Buisse -**Tournoi de Tennis OPEN Adultes	Terrain de tennis
V. 5	**Animation pour les 5 ans** du marché alimentaire	Place du marché
Du10 au 26	**Tennis Club La Buisse -** Tournoi de Tennis OPEN Jeunes	Terrain de tennis
S. 13	**Boules Lyonnaises « Coupe Marcel Vial »**	Boulodrome de La Buisse
S. 13	**Comité des fêtes - Fête de la musique et feu d'artifice**	Salle polyvalente
Ma. 16	**FC La Sure - Assemblée Générale**	Coublevie
S. 20	**Kermesse des écoles**	
D. 21	**FC La Sure - Fête du club & tirage Tombola**	Stade de la dalmassière
S. 27	**Boules Lyonnaises « Challenge Bruno et Séverin Munari »**	Boulodrome de La Buisse
S. 27	**FC La Sure** - Participation à la Fête du pain et de la Cerise	St Jean de Moirans
S. 27	**Concert du groupe « Résistance »**	Salle Socio-éducative

Juillet

D. 5	**Kasih Bunda France - Pique-nique**	Salle Socio-éducative

Août

S. 22	**Boules Lyonnaises « Coupe des souvenirs »**	Boulodrome de La Buisse

Septembre

V. 4	**Animation à l'occasion de la reprise du marché**	Place du marché
S. 5	**Forum des associations**	Salle polyvalente
S. 5	**Boules Lyonnaises « Coupe Michel Roche »**	Boulodrome de La Buisse
D. 6	**FC La Sure - Concours de pétanque**	La Buisse
S. 19 et D. 20	**Journées du patrimoine**, avec une exposition de l'association numémoris « photos anciennes des 34 communes du pays voironnais »	La Buisse

Octobre

S. 3 et D. 4	**Les Tréteaux de La Buisse - Théâtre adultes**	
	« Bienvenus à la campagne » & « C'est à qui le tour »	Salle polyvalente
Début octobre	**Fête de la science**	
	Conférence de C. Bérat, buissarde, sur le rayonnement cosmique	Espace de la Tour
	et l'Observatoire Pierre Auger, en Argentine - Accessible à tous	La Buisse
V. 16	**Animation marché à l'occasion de la semaine du goût**	Place du marché
S. 24	**Concert du groupe « Dop Age »**	Salle polyvalente

Novembre

Du 6 au 8	**Festival « Livres à vous »**	
S. 14	**FC La Sure - Repas Dansant**	Salle polyvalente
Date à préciser	**Exposition « Les Buissards ont du talent »**	

Décembre

Date à préciser	**Animation de Noël**	Place du marché
S. 12	**Kasih Bunda France - Soirée dansante**	Salle polyvalente
D. 13	**Kasih Bunda France - Noël des enfants**	Salle polyvalente